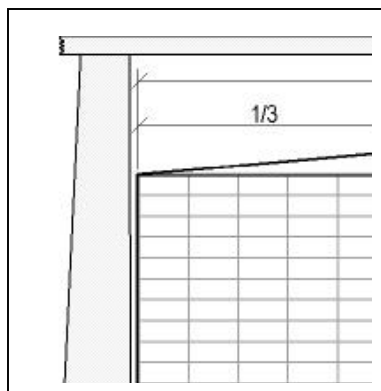


Règles de chargement de l'AAR relatives au bois d'œuvre en paquets
En vigueur le 1^{er} octobre 2006
Article G – Feuillard de ceinturage de charge

NOUVEAU NOTA 2 pour la figure 54, NOUVEAU NOTA 6 pour la figure 54A et NOUVEAU NOTA 9 pour la figure 54B

Feuillard de ceinturage de charge à haute résistance à la tension de 1¼ po x 0,029 po. Faire passer un feuillard de ceinturage sur les charges de la couche supérieure de part et d'autre des creux de chargement de plus de 4 pi (de plus de 2 pi dans le cas de la figure 54B). Repérer le centre approximatif de la charge puis, comme le montre la vue de détail A, placer une cale sur le dessus de la charge de la couche supérieure et une autre sur son arête latérale du côté opposé au support central en A. Les cales doivent être en bois et mesurer au moins 2 po x 4 po, leur longueur devant correspondre à environ le tiers de la largeur de la surface qu'elles servent à protéger. Disposer chaque cale à mi-longueur de la charge de la manière indiquée. Fixer chaque cale avec au moins deux clous. Les clous doivent être suffisamment longs pour s'enfoncer à une profondeur d'au moins 1 po dans la charge, alors que leur tête doit dépasser le dessus de la cale d'environ ¾ po. Ceinturer et serrer la charge au moyen du feuillard en faisant passer celui-ci sur les deux cales, puis rabattre l'extrémité supérieure des clous sur le feuillard de la manière indiquée.

Détail A, vue 1 :



Détail A, vue 2 :

